

# LE PARVIS DE LA CATHÉDRALE DE BRUXELLES : QUELQUES JALONS DE SON HISTOIRE À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

CLAUDINE HOUBART

Professeure à la faculté d'architecture de l'université de Liège

SERGE KEMPENEERS

Président du Conseil de l'Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale,  
ancien directeur de la Division espaces verts de Bruxelles Environnement

## Introduction

Originellement collégiale, construite entre les XIII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, l'église Saints-Michel-et-Gudule ne devient cathédrale qu'en 1962. De style gothique brabançon, elle s'élève sur la pente reliant le quartier de la Grand-Place à la Porte de Louvain. Les vues anciennes de la ville la montrent trônant au centre d'un promontoire rachetant la pente du terrain, lui-même ceint d'un mur englobant le cimetière et bordé de voies de circulation le long desquelles s'élèvent des maisons à pignons. Dès le départ donc, la façade ouest de l'église, faisant face au cœur de la ville, est précédée d'un haut perron. Au cours de la période contemporaine, l'environnement de l'actuelle cathédrale connaît d'importants bouleversements : aux aménagements du XIX<sup>e</sup> siècle visant une mise en valeur du monument, succède le creusement de la « jonction nord-midi », laissant une large cicatrice à quelques dizaines de mètres de la façade ouest. Malgré les projets développés au cours des années 1970, période marquée par une volonté de « reconstruction de la ville » portée par le milieu associatif, le parvis est resté non bâti. Cet article retrace l'évolution des débats sur son aménagement au cours de la période contemporaine.

## Du XIX<sup>e</sup> siècle à la jonction Nord-Midi

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'église qui est encore collégiale est l'un des premiers monuments restaurés de la capitale. Suite à cette campagne, menée par l'architecte Tilman-François Suys, le monument est pourvu d'un nouveau dispositif d'accès plus monumental. D'une largeur imposante, ce nouvel escalier, conçu par François

Coppens et terminé en 1857, est pourvu de volées perpendiculaires et garni de balustrades de pierre et ferronneries néogothiques<sup>1</sup>. En parallèle, de premières rectifications d'alignement donnent naissance à un large parvis à la base de ces marches, permettant d'admirer l'ensemble avec davantage de recul. À la fin du siècle, une rue nouvelle, la rue Sainte-Gudule, est aménagée dans l'axe de la nef de l'église, ouvrant une perspective plus lointaine sur la façade ouest, l'escalier et le parvis (fig. 1). Cet aménagement ne fait pas l'unanimité. Charles Buls, alors bourgmestre de la ville, est lui-même peu convaincu :

(...) nous n'hésitons pas à critiquer la rue que l'on a cru devoir percer devant l'église Sainte-Gudule, et nous espérons bien que l'on ne persistera pas à vouloir la prolonger la ligne droite jusqu'aux galeries Saint-Hubert, comme on en avait formulé le projet. Il faut tenir compte de l'architecture à laquelle appartiennent les édifices que l'on veut dégager. Les églises gothiques, construites à une époque où les rues resserrées entre les remparts d'une ville fermée formaient un lacs de voies tortueuses et étroites, perdent leur caractère d'élan vertical quand on les isole trop ou qu'on les montre de trop loin<sup>2</sup>.

Charles Buls rejoint ainsi l'architecte et historien d'art allemand Cornelius Gurlitt sur l'importance d'envisager un monument non comme un objet isolé, mais au sein de son cadre<sup>3</sup>. En 1910, il consacre un opuscule à la question spécifique de l'« isolement des vieilles églises », où le cas de la future cathédrale est à nouveau abordé. Faire le vide autour de l'église lui serait fatal « car il n'a pas été construit pour entrer en compétition, au point de vue des proportions, avec les modernes gratte-ciels ». En outre, « au point de vue des croyants, il est préférable de ne pas faire couler la fiévreuse circulation autour d'un temple, ses abords réclament une quiétude respectueuse et un isolement du bruit des villes modernes »<sup>4</sup>. L'isolement d'une église est donc à éviter tant du point de vue de sa perception visuelle que dans l'intérêt de sa fonction.

- 1 *Cathédrale Saints-Michel-et-Gudule. Parvis Sainte-Gudule*. Région de Bruxelles. Inventaire du patrimoine architectural. ([https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles\\_Pentagone/Parvis\\_Sainte-Gudule/A001/30595](https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Parvis_Sainte-Gudule/A001/30595) consulté le 23 décembre 2024).
- 2 Charles Buls, *Esthétique des villes*, Bruxelles, Bruylant-Christophe & Cie, 1894, p. 21.
- 3 Cornelius Gurlitt, Charles Buls, *Conservation du cœur d'anciennes villes, suivie de La conservation du cœur de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, Tekhné, 1912.
- 4 Charles Buls, *L'esthétique des villes. L'isolement des vieilles églises*, Bruxelles, G. Van est & Cie, 1910, p. 27-28.



Fig. 1. La collégiale Saints-Michel-et-Gudule vue depuis la rue Sainte-Gudule, 1905 (© Bruxelles, KIK-IRPA, A100662).

aménagée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les îlots bâtis qui cadraient jusque-là les vues sur l'église et mettaient en évidence son échelle monumentale sont sacrifiés à la construction du large boulevard qui couvre les six voies ferroviaires parallèles. La façade ouest de la collégiale est dès lors exposée à la vue depuis une perspective plus large et lointaine, et progressivement environnée d'immeubles modernistes qui s'élèvent le long du boulevard. Un parvis élargi est aménagé, composé de zones gazonnées traversées par une voie axiale bordée de places de parking (fig. 2). Au sud-ouest de cet espace, en contrebas de la gare centrale, une vaste zone triangulaire reste en friche. Bordée par les fronts bâtis subsistants des rues de la Montagne et de la Madeleine, formant des ensembles pittoresques de maisons traditionnelles à pignons, elle est provisoirement aménagée en

Les décennies qui suivent allaient pourtant se développer dans le sens d'un isolement croissant du monument. L'aménagement d'une jonction souterraine entre les gares du Nord et du Midi, décidée au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, bouleverse le quartier<sup>5</sup>. Les voies souterraines adoptent un tracé courbe à flanc de colline afin d'éviter le fond de vallée marécageux, et passent par conséquent à une centaine de mètres en contrebas de la façade ouest de la collégiale<sup>6</sup>. La construction de la gare centrale, sur les plans de Victor Horta, à 200 mètres au sud de l'église, entraîne la disparition du quartier ancien dit de la Putterie, situé entre la cathédrale, la Grand-Place et la Place Royale

5 Serge Jaumain (dir.), *Bruxelles et la jonction Nord-Midi*, Bruxelles, Archives de la Ville de Bruxelles, 2004.

6 Thierry Demey, *Bruxelles : chronique d'une capitale en chantier. 1. Du voûtement de la Senne à la jonction Nord-Midi*, Bruxelles, Paul Legrain – CFC, 1990, p. 199.

parking. Le sort de cette zone, qui sera baptisée le « Carrefour de l'Europe »<sup>7</sup>, sera l'un des principaux débats animant le monde de l'urbanisme bruxellois durant les années 1970.

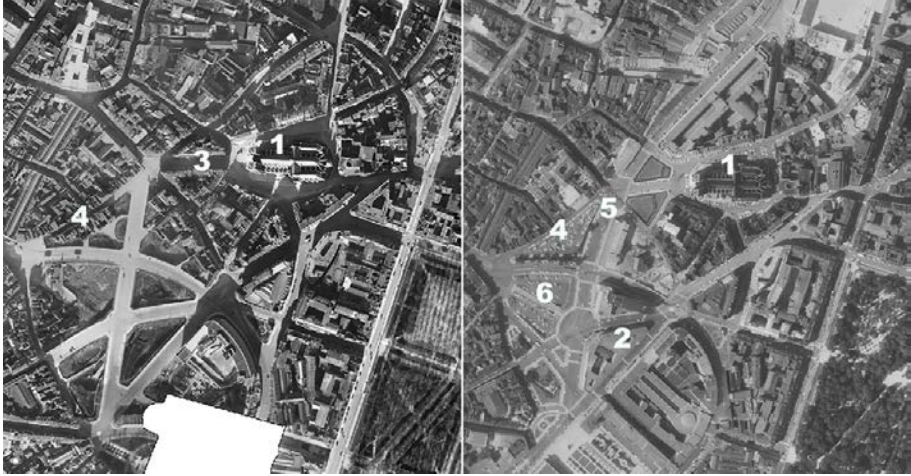


Fig. 2. Vue aérienne du quartier en 1930-1935 (gauche) et en 1961 (droite), d'après : <https://bruciel.brussels/>. 1. Cathédrale; 2. Gare centrale; 3. Rue Sainte-Gudule; 4. Rue de la Montagne; 5. Boulevard de l'Impératrice; 6. « Carrefour de l'Europe »

## Les années 1970 et la « reconstruction de la ville »

En réaction aux aménagements destructeurs des décennies qui précèdent, dont la « jonction » n'est qu'un exemple parmi d'autres, Bruxelles voit naître, à la fin des années 1960, une importante mobilisation citoyenne pour la « reconstruction de la ville » selon un modèle centré sur l'habitant et les usagers. Parmi les associations fondées dans ce contexte figurent l'Atelier de recherche et d'action urbaine (ARAU) et l'association Quartier des Arts. Ces deux associations sont de nature très différentes : alors que la première, menée par le sociologue René Schoonbrodt, s'engage auprès des habitants pour rétablir un droit au logement dans une ville fortement en prise à la promotion immobilière<sup>8</sup>, la seconde, portée par des membres de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, soutenus par

7 L'histoire de cette zone est détaillée dans *Carrefour de l'Europe*, Région de Bruxelles. Inventaire du patrimoine architectural ([https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles\\_Pentagone/Carrefour\\_de\\_l\\_Europe/10001032](https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Carrefour_de_l_Europe/10001032), consulté le 23 décembre 2024).

8 René Schoonbrodt, *Vouloir et dire la ville. Quarante années de participation citoyenne à Bruxelles*, Bruxelles, AAM Éditions, 2007.

de nombreuses personnalités politiques, milite davantage pour la sauvegarde du patrimoine urbain au sein d'une zone spécifique<sup>9</sup>. Les deux associations produisent de nombreux projets ou contre-projets; l'ARAU à travers l'école de la Cambre et notamment, l'architecte Maurice Culot<sup>10</sup>; la seconde, à travers le bureau d'études de Raymond Lemaire, professeur à l'université de Louvain et secrétaire général du Conseil international des Monuments et des Sites nouvellement fondé. Bien que leurs ni leurs idéaux, ni leurs priorités ne soient les mêmes, les deux associations se rejoignent sur l'importance d'abandonner les aménagements à vocation purement économique ou fonctionnaliste, pour rendre à la ville une échelle humaine tant au niveau de l'architecture que des espaces publics.

Le devenir du « Carrefour de l'Europe », engobant le parvis de la cathédrale, est le déclencheur, en 1969, de la constitution en association de l'ARAU. L'association s'oppose à l'adoption d'un plan prévoyant, pour répondre aux demandes du promoteur Charles De Pauw, la réalisation définitive de plusieurs niveaux de parkings souterrains, couverts par un « jardin sec » aménagé sur la dalle de toiture, et entraînant la construction de longs murs aveugles le long des rues de la Montagne et de la Madeleine<sup>11</sup>. Sous la pression de l'association, le projet est abandonné et un concours d'idées, organisé par la ville en 1970. Les enjeux de ce concours dépassent le seul aménagement de la zone : il s'agit de réfléchir à la place du piéton dans la ville, à la circulation automobile sur les boulevards et entre le haut et le bas de la ville, ou encore au passage d'une échelle urbaine à une autre, en tenant compte de l'importante déclivité du terrain<sup>12</sup>. Le concours ne décernera pas de premier prix, et en date du 21 juin 1971, le groupe Tekhné, composé d'architectes et urbanistes de tendance fonctionnaliste<sup>13</sup>, qui bénéficie d'une convention de collaboration avec la Ville, est chargé d'opérer une synthèse des idées valables du concours<sup>14</sup>. Les cinq variantes qui en résultent partagent une faible densité bâtie et une expression moderniste des volumes. Le parvis

9 Claudine Houbart, *Du monument à la ville. Raymond M. Lemaire, expériences pionnières entre principes et pratiques*, Liège, Presses de l'université de Liège, 2023, p. 202-205.

10 *La reconstruction de Bruxelles*, Bruxelles, AAM, 1982.

11 René Schoonbrodt, *Vouloir et dire la ville*, *op. cit.*, p. 233.

12 Ville de Bruxelles, *Concours national d'idées pour l'aménagement des îlots non bâtis compris entre la Cathédrale, le Mont des Arts et la Grand'Place*, nd, Archives de la Ville de Bruxelles (ci-après AVB), Fonds des Archives de l'Architecture (FAA) 582.

13 Johan Lagae, « Tekhné », in Anne Van Loo (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Anvers, Fonds Mercator, 2003, p. 536-537.

14 *Bulletin communal de la Ville de Bruxelles*, 21 juin 1971, p. 1143.

Sainte-Gudule y fait l'objet d'une attention particulière : il est prévu d'y aménager une dalle surélevée, abritant un parking, en lieu et place du dispositif d'accès du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Cette dalle est bordée, côté ouest, de constructions destinées à mettre en scène la façade de la cathédrale :

« Le promeneur qui, venu de la Grand'Place, a parcouru la rue de la Montagne – dont l'échelle aura été préalablement rétablie – franchit en surélévation l'important nœud de circulation marquant la jonction des rues d'Arenberg et de Lozum avec le boulevard de l'Impératrice. Il se trouve ainsi au niveau du parvis de la cathédrale Saint-Michel. Mais le spectacle de l'édifice ne lui apparaîtra pas immédiatement. Il lui faudra longer une construction nouvelle, placée en écran et de proportions telles qu'elle sert d'appui visuel à la cathédrale elle-même. Un autre bâtiment-écran, à l'angle extrême du parvis, arrêtera le promeneur pour diriger enfin son regard et ses pas vers la masse des tours jumelées de Saint-Michel »<sup>16</sup>.

Bien que ce projet suscite l'inquiétude du milieu associatif, il aboutit à l'élaboration d'un plan directeur, soumis au collège communal en avril 1976, et approuvé par les sections réunies du conseil communal en mai<sup>17</sup>. Ce plan se concentre cependant sur la zone triangulaire comprise entre le boulevard et les abords de la Grand-Place, en excluant le parvis de la cathédrale. En revanche, celui-ci est inclus dans la contre-proposition rendue publique en juillet 1976 par l'ARAU<sup>18</sup>. Considérant que « seuls l'architecture d'imitation et le logement peuvent répondre aux objectifs de rebâtir la ville dans la ville »<sup>19</sup>, l'association propose, pour le parvis, la reconstruction de la rue Sainte-Gudule, bordée d'immeubles collectifs d'inspiration classique, eux-mêmes encadrés par deux jardins triangulaires. En parallèle, des réflexions spécifiques à la zone du parvis sont initiées par Paul Vanden Boeynants, ministre des Affaires bruxelloises. Ces réflexions débouchent sur l'impératif « d'envisager la construction de bâtiments, afin de recomposer les abords de l'église et du boulevard de l'Impératrice ». L'aspect des immeubles doit être compatible avec « le caractère gothique de la cathédrale » et avec « l'architecture des maisons de la rue de la Montagne et du

15 W. Platteau, *Rapport au Collège*, 28 janvier 1974, AVB, FAA 583.

16 E.H., *Bruxelles. Proposition pour une liaison Grand'Place - cathédrale*, Extrait de la revue « *Architecture* », n°87, nd, AVB, FAA 582.

17 *Aménagement du Carrefour de l'Europe, plan directeur*, avril 1976, AVB, ARCH 378.

18 L.N. « Pour l'ARAU, le cœur de Bruxelles doit abandonner son aspect désertique », *Le Soir*, 16 juillet 1976.

19 René Schoonbrodt, *Vouloir et dire la ville, op. cit.*, pl. IX.

bas de la Ville »<sup>20</sup>. En 1977, les lignes directrices du projet à élaborer sont fixées : au niveau du programme, il s'agit de construire des logements sur les deux îlots du parvis, assortis de parkings en sous-sol et éventuellement, d'équipements aux rez-de-chaussée. En ce qui concerne l'architecture, la perception de la cathédrale doit guider la conception : « l'impression de resserrement (...) sera obtenue par la réalisation des enveloppes sur les alignements et sera renforcée par des encorbellements réduisant visuellement les largeurs des voiries ». Les constructions doivent être conçues « en volumes simples surmontés de toitures à versants ». Par ailleurs, dans le but de « redonner une certaine prépondérance à la cathédrale, tant par les formes que les couleurs », les façades « auront des tonalités rouge brique (...) plutôt que blanches, tandis que les toitures seront d'ardoises naturelles ou artificielles de mêmes couleurs que les premières »<sup>21</sup>.

La proposition élaborée par Raymond Lemaire et André Stevens pour le compte de l'association Quartier des Arts s'inscrit au sein de ce programme. Historien de l'art spécialisé dans la conservation du patrimoine et la réhabilitation des quartiers anciens, Lemaire est aussi l'auteur de projets d'urbanisme s'inspirant des caractéristiques de la ville traditionnelle<sup>22</sup>. Contrairement à la proposition de l'ARAU, où les constructions se concentraient autour de l'ancienne rue Sainte-Gudule en privilégiant une vision axiale de la cathédrale, Lemaire propose de construire une ceinture de bâtiments enserrant les deux îlots démolis, créant ainsi une nouvelle place accessible par deux entrées<sup>23</sup>. Celles-ci, décalées de l'axe de la cathédrale, retardent la perception de l'ensemble de la façade jusqu'au point correspondant à l'extrémité du parvis du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 3). En créant des séquences visuelles, ce parti rétablit donc une découverte progressive de la cathédrale depuis les rues situées à l'ouest du boulevard de l'Impératrice, provenant du centre ancien. Le projet fait l'objet de deux variantes, qui se rejoignent sur l'essentiel : dans les deux cas, l'architecture des constructions bordant la place réinterprète la maison traditionnelle bruxelloise à pignon. Les variantes dans l'orientation des constructions et la composition de leurs façades créent un

20 « On reconstruira des bâtiments aux abords de la cathédrale Saint-Michel », *Le Soir*, 5 août 1976 et G. Schillebeeckx, *Rapport au Collège*, 19 août 1976, AVB, FAA 203.

21 Philippe Vanden Borre, *Décision du Secrétaire d'État en conclusion d'une procédure de concertation*, [1977], AVB, FAA 203.

22 Claudine Houbart, *Du monument à la ville*, *op. cit.*

23 Raymond Lemaire, André Stevens, *Le Parvis St-Michel à Bruxelles. Étude réalisée pour le compte de l'asbl Quartier des Arts à Bruxelles avec le Bureau d'études pour la sauvegarde des monuments et ensembles historiques*, KULeuven, Archives universitaires, Fonds R.M. Lemaire, 313.

effet de diversité pittoresque faisant écho à l'alignement des maisons de la rue de la Montagne, mais contrastant avec l'environnement moderniste de l'église.



Fig. 3. Raymond Lemaire et André Stevens, projet pour le parvis de la cathédrale, vue depuis la flèche de l'hôtel de ville, montage photo, nd (KULeuven, Archives universitaires, Fonds R.M. Lemaire, 313).

Aucun de ces projets ne sera réalisé, et il faut attendre 1984 pour qu'un plan d'aménagement soit adopté pour la zone du Carrefour de l'Europe, sans inclure la zone du parvis. Ce plan servira de base à la construction d'un ensemble de bâtiments hôteliers et commerciaux, pastiche sans saveur de l'architecture traditionnelle bruxelloise.

### L'évolution à partir des années 1990

Au début des années 1990, de nombreuses réflexions se développent à l'initiative de la nouvelle Région de Bruxelles-Capitale (créée en 1989) et de la Ville de Bruxelles. Plusieurs concours sont organisés pour recréer du lien entre le bas et le haut de la ville et effacer la cicatrice de la jonction ferroviaire Nord-Midi.

Le parvis de la Cathédrale est alors encore organisé en deux îlots engazonnés en dépression séparés par une rampe d'accès utilisée comme parking. Le parvis est bordé d'un nouvel immeuble administratif, « le Marquis », doté d'appendices rappelant l'architecture gothique pour s'intégrer au paysage de la Cathédrale (fig. 4)<sup>24</sup>.



Fig. 4. Situation du site avec le bâtiment « Marquis » de l'Atelier de Genval.

Un concours est organisé par la Ville de Bruxelles et la Fondation Roi Baudouin pour réaménager l'espace du Boulevard de l'Impératrice depuis le parvis de la Cathédrale jusqu'au Mont des Arts. Le projet démarre en 1994, mais ce n'est qu'en 1997, après le dépôt de 89 candidatures, que sept groupes sont sélectionnés pour présenter une esquisse. La réalisation est alors fixée pour 1999. Le projet d'Alain Sarfati est retenu et propose une végétalisation importante des lieux ainsi que plusieurs fontaines et espaces de rencontre (fig. 5). En ce qui concerne le parvis de la Cathédrale, les deux îlots sont réunifiés en un espace planté d'un « verger » et de nouveaux cheminements géométriques sont tracés à travers le site sans tenir vraiment compte des circulations à venir (fig. 6).

24 *Le Marquis*, Région de Bruxelles. Inventaire du patrimoine architectural ([https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles\\_Pentagone/Rue\\_du\\_Marquis/1/30319](https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Rue_du_Marquis/1/30319) consulté le 23 décembre 2024).

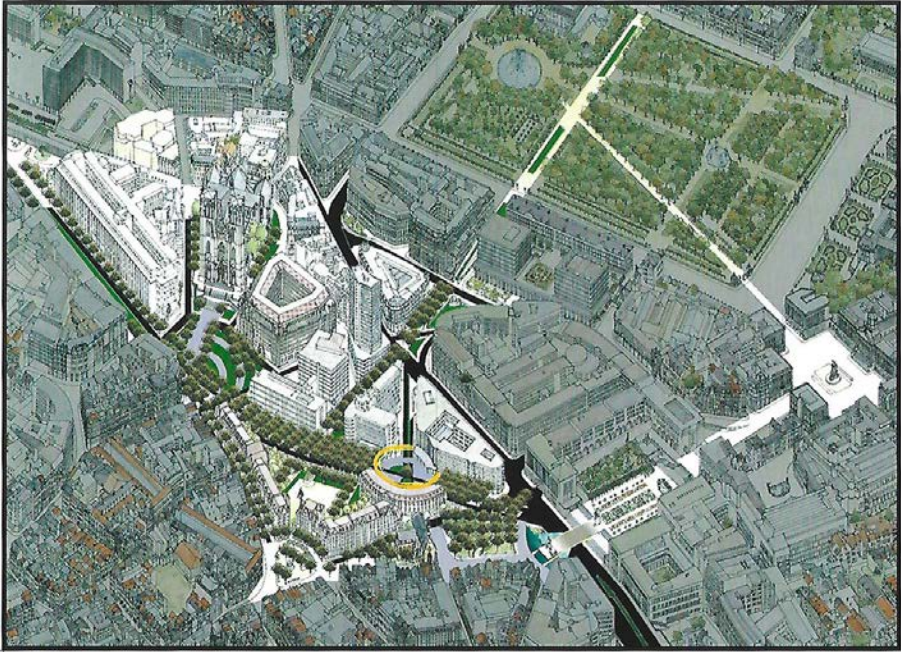


Fig. 5. Simulation du projet Sarfati pour le concours « Impératrice » organisé par la Ville de Bruxelles. ©Sarfati [L'image se trouve en ligne <https://journals.openedition.org/brussels/1036>]



Fig. 6. Évolution de la situation du parvis de 1970 à 2010, d'après : <https://bruciel.brussels/>.

Techniquement, le projet impose le comblement des deux îlots correspondant au passage de la jonction pour obtenir un espace continu en pente depuis le boulevard vers la Cathédrale. La SNCB exige que le toit de la jonction reste accessible pour gérer son étanchéité, et que la charge soit la plus faible possible. Une deuxième dalle de béton est donc construite pour permettre l'accès au toit de la jonction, et le substrat utilisé pour remplir les deux trous est composé à 50 % de billes d'argex (argile soufflé) et 50 % de terre végétale. La réalisation des

chantiers est assurée par BELIRIS, l'administration fédérale qui gère le Fonds Beliris et est plutôt spécialisée en grandes infrastructures. Le suivi du chantier est assuré par le bureau AGORA.

Par rapport aux plantations, le choix s'est porté sur des *Gleditschia triacanthos inermis* au prétexte de la légèreté du feuillage de cette espèce. Les remarques sur la taille de ces arbres dans d'autres parcs bruxellois (25 mètres) n'ont pas été entendues à l'époque. La stabilité de ces nouvelles plantations a aussi imposé un tuteurage imposant pendant quelques années afin que l'enracinement se développe en dehors des mottes de transplantation. En effet, les mottes bougeaient trop facilement au sein d'un sol composé essentiellement de billes d'argex. Un mélange de bulbes printaniers a été planté pour égayer le site à la fin de l'hiver et avant la forte pression touristique. Les chemins en dalles de pierre bleue posées sur le substrat ont aussi rapidement montré des signes de faiblesse et des problèmes de stabilité, ce qui a rapidement conduit à un nouveau chantier pour renforcer les bordures et adapter certains chemins à la fréquentation touristique croissante.

En matière de mobilier, après un premier aménagement utilisant le mobilier traditionnel type « Ville de Bruxelles », les bancs ingérables sur un terrain en pente ont été remplacés par des fauteuils disposés en petits salons et par des bancs couchés.

## Conclusion

Après tant de réflexions urbanistiques et architecturales qui confrontaient des visions d'espaces ouverts ou de reconstruction, on obtient maintenant, devant la cathédrale, une « forêt urbaine » qui cache le monument dans le sens de la montée et ne permet sa découverte qu'au pied des escaliers monumentaux (fig. 7). Dans l'autre sens de vue vers la ville, les arbres camouflent aussi une partie du panorama. Le végétal a pris la place de l'architectural dans toutes ses dimensions. Mais lors des périodes chaudes, la couronne des arbres crée en plein centre-ville un espace de confort fort apprécié.

Le site est donc interpellant tant sur le plan du paysage urbain que sur celui des conditions de vie en ville. Car l'histoire n'est pas finie. Ces arbres demandent de l'attention, des soins. Ils vont continuer à se développer et à se concurrencer. On retrouve localement le même problème qu'au niveau de la gestion de la « futaie cathédrale » des hêtres de la Forêt de Soignes. Belle ironie.



Fig. 7. Le parvis vu de l'angle de la rue de la Montagne et du boulevard de l'Impératrice en juillet 2024  
(© S. Kempeneers)